

TRANSPORTS SCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Attestation obligatoire pour les enfants de maternelle

Commune de domicile :

Je, soussigné(e) Madame et/ou Monsieur :

(nom du responsable légal de l'élève)

Domicilié(e)s :

Père / Mère / Responsable légal de l'élève :

(nom et prénom de l'élève)

M'engage à assurer personnellement la surveillance de mon enfant à la montée et à la descente du car.

Nom et commune de l'arrêt fréquenté par l'enfant :

À défaut, je désigne Madame et/ou Monsieur :

Domicilié(e)s :

Pour assurer la surveillance à la montée et à la descente du car de mon enfant à l'arrêt ci dessus indiqué.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention «lu et approuvé»)

Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

648 chemin des Prés Caton - P.A.E du Mont-Blanc - 74190 PASSY

04 50 78 12 10 - transport@ccpmb.fr - www.ccpmb.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes